

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mars 2023

ACCÉLÉRATION DES PROCÉDURES LIÉES À LA CONSTRUCTION DE NOUVELLES
INSTALLATIONS NUCLÉAIRES À PROXIMITÉ DE SITES NUCLÉAIRES EXISTANTS ET
AU FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS EXISTANTES - (N° 917)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 351

présenté par

M. Meurin, Mme Auzanot, M. Beaurain, M. Ballard, M. Allisio, M. Barthès, M. Baubry, M. Bentz,
M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet,
M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, M. Dessigny,
Mme Diaz, M. de Fournas, M. de Lépinau, Mme Dogor-Such, M. Giletti, Mme Engrand,
M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez,
Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Jolly, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet,
M. Houssin, M. Hébrard, M. Jacobelli, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen,
Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho,
M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, M. Odoul, M. Bryan Masson, M. Mauvieux,
M. Meizonnet, Mme Menache, M. Muller, Mme Mélin, Mme Cousin,
Mme Da Conceicao Carvalho, M. Dragon, M. Grenon, Mme Alexandra Masson, M. Ménagé,
Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc,
M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon,
M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et
M. Villedieu

ARTICLE 1ER D

Compléter l'alinéa 7 par les mots :

« et sur le rajeunissement du parc nucléaire français ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à engager une réflexion gouvernementale sur la nécessité de rajeunir notre parc de centrales nucléaires par une construction supérieure à quatorze réacteurs.

Les réacteurs nucléaires en France se répartissent comme suit :

- depuis les années 1970 : trois réacteurs au Bugey

- depuis les années 1980 : 43 réacteurs (six à Gravelines, quatre à Palle, deux à Flamanville, deux à Cattenom, deux à Nagent-sur-Seine, deux à Saint-Laurent-des-Eaux, quatre à Dampierre-en-Burly, quatre à Chinon, deux à Belleville, quatre à Blayais, deux à Saint-Alban, quatre à Cruas-Meysse et quatre à Tricastin)

- depuis les années 1990 et 2000 : dix réacteurs (deux à Chooz, deux à Penly, deux à Cattenom, deux à Civaux, deux à Golfech).

L'âge moyen de nos réacteurs est de trente-sept ans. La politique actuelle envisage de les prolonger à cinquante, voire soixante ans. S'il est à souhaiter que tous ces réacteurs puissent être maintenus, tous ne le seront peut être pas. Or, une centrale nucléaire met du temps à être construite.

Aussi, il convient de veiller dès maintenant au rajeunissement de notre parc nucléaire. Quatorze nouveaux réacteurs ne seront pas suffisants pour remplacer les cinquante-six réacteurs actuellement répartis sur le territoire, surtout avec les augmentations en électricité prévues dans les années à venir.